



Communiqué de presse – Lyon, le 24 février 2009

AGEFOS PME Rhône-Alpes :
La formation pour amortir la crise et préparer la reprise
Mobilisation anti-crise pour les TPE-PME

Les PME et les 15 millions de salariés que ces catégories d'entreprises emploient participent de manière dynamique à la richesse du tissu économique des territoires et méritent à ce titre attention et soutien. Très souvent, les PME ont des difficultés à mettre en œuvre les plans de formation qui seraient pourtant nécessaires à leur développement, voire à leur pérennité, en raison de difficultés à s'organiser pour permettre aux collaborateurs de se former.

Aussi, la situation de sous-activité dans laquelle se trouvent malheureusement aujourd'hui de nombreuses entreprises peut elle être propice à la mise en œuvre de formations structurantes, à la fois pour l'individu, l'entreprise, le secteur professionnel et le territoire... De fait, de telles dispositions présentent l'avantage de renforcer les compétences des salariés sachant que les heures de formation dispensées pendant le temps de travail sont aussi une alternative au chômage partiel.

C'est pourquoi le 13 février dernier, le Conseil d'Administration paritaire d'AGEFOS PME, composé des représentants de la CGPME et des cinq confédérations de salariés a décidé de mobiliser des moyens financiers spécifiques en vue d'assurer un effet levier pour la mise en œuvre d'un dispositif anti-crise. Dans ce cadre, l'AGEFOS PME Rhône-Alpes s'engage à soutenir l'investissement formation dans les TPE-PME adhérentes, au travers de 4 axes :

- Des mesures pour accompagner les TPE

Le forfait horaire des salaires et charges remboursé aux entreprises pour les heures de formation est augmenté dans l'objectif d'inciter les TPE employant moins de dix salariés à maintenir leurs efforts de formation malgré les problèmes qu'elles peuvent rencontrer. Par ailleurs, un programme de formations collectives en rapport avec des thématiques liées à la crise sera financé par l'AGEFOS PME Rhône-Alpes, les organismes de formation étant sollicités à les dispenser sur les territoires : Optimiser la relation client-fournisseur, Négocier avec son banquier, Communiquer en temps de crise, Maîtriser les mesures pour l'emploi, Prévenir les risques économiques et sociaux, Impact d'une crise économique et financière sur les ressources humaines...

- Un plan d'aide aux PME en difficultés

Lors des visites qu'ils opèrent quotidiennement au sein des PME adhérentes, les Conseillers d'AGEFOS PME Rhône-Alpes identifieront les entreprises fragilisées par la crise. L'OPCA s'attachera alors à amorcer, avec ses propres moyens financiers, à l'instar de l'action conduite sur le territoire de la Vallée de l'Arve, la mobilisation de financements publics et communautaires : Etat, Région Rhône-Alpes, Europe, afin de permettre aux entreprises de former leurs collaborateurs plutôt que de recourir au chômage partiel. En s'efforçant que le « reste à charge » des entreprises soit donc le plus faible possible, AGEFOS PME marque ainsi sa volonté de faciliter par tous les moyens le développement des compétences des salariés en temps de crise.

- Des mesures pour accompagner les branches adhérentes AGEFOS PME

Sur les 38 branches professionnelles adhérentes AGEFOS PME, celles qui sont plus durement impactées par les réductions d'activité seront accompagnées par AGEFOS PME, y compris pour rechercher des passerelles avec d'autres secteurs en développement et faciliter ainsi aux salariés qui le souhaitent une mobilité professionnelle.

En effet, certaines branches restent créatrices d'emplois, pour celles-ci seront recherchés le développement des compétences de leurs collaborateurs et l'accompagnement à la création de nouveaux emplois.

- Le développement de la professionnalisation

En cohérence avec les orientations de l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009, les Instances Paritaires d'AGEFOS PME ont décidé de faciliter l'accès au Contrat et à la Période de Professionnalisation en visant tout particulièrement les publics les plus fragilisés par la conjoncture économique. Pour ce qui concerne le Droit Individuel à la Formation (DIF), éventuellement articulé à un autre dispositif comme la Période de Professionnalisation, il sera également promu avec détermination car s'il est un vecteur efficace de formation, il peut également constituer une alternative au chômage partiel.

D'une manière générale, l'AGEFOS PME Rhône-Alpes favorisera par tous moyens le recours à la Formation Professionnelle pour amortir la crise et préparer la reprise car la formation des salariés est de nature à permettre aux entreprises de conserver, voire de développer leurs compétences et ainsi, de préparer l'avenir. En ce qui concerne les TPE – PME et les branches qui lui font confiance, AGEFOS PME Rhône-Alpes recherchera avec ses collaborateurs et avec le concours de ses Instances Paritaires régionales et départementales, les meilleures solutions pour chaque territoire de la région.



Contact : Alice Daval - 04 26 68 40 32

adaval@agefos-pme.com

BP 7077 - 69348 Lyon cedex 07 - fax 04 26 68 40 09

www.agefos-pme-ra.com